Ondes URBAINES

Mercredi 04 Novembre 2015 - n°61

Finances - Villes de France soulagée du report de la réforme de la DGF à 2017
Enseignement supérieur - Parution des actes du colloque « Villes et Universités : Réussir ensemble ! »
Europe - Appels à projet 2016 Urbact III et Horizon 2020 : des opportunités pour les villes infra-métropolitaines
Europe - Développement durable - Partenariat BEI-CDC à hauteur de 2 milliards d'euros pour les villes de taille infra-métropolitaine et la transition énergétique
Numérique - Lancement du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale
Finances - Besoins et contraintes à l'origine d'arbitrages difficiles

FINANCES



Villes de France soulagée du report de la réforme de la DGF à 2017

Villes de France, par la voix de sa présidente, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, et de son président délégué, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, a tenu à réagir hier à l'annonce du Premier ministre du report au 1er janvier 2017 de la réforme de la Dotation globale de fonctionnement, inscrite pour l'heure à l'article 58 du projet de loi de finances pour 2016. Ceux-ci estiment qu'il s'agit d'une décision raisonnable de la part du Gouvernement, compte tenu des trop grandes incertitudes que cette réforme suscitait avec l'extension en cours des périmètres intercommunaux, l'application de la loi Notre, et surtout dans le contexte de baisse continue des dotations de l'État aux collectivités locales. Outre un communiqué commun des associations représentatives d'élus diffusé le 27 octobre dernier, cette position a été maintes fois réaffirmée par Villes de France, que ce soit lors de rencontres institutionnelles, ou bien à l'occasion du Comité des finances locales, par le biais de Jean-Francois Debat, et de Jacques Lamblin, député-maire de Lunéville.
Michel Hienrich, député-maire d'Épinal (photo ci-contre), lançait l'offensive il y a une semaine, lors des questions d'actualité au Gouvernement, sur ce sujet. S'adressant au Premier ministre, celui-ci précisait : *« vous souhaitez introduire une dotation forfaitaire à 75 euros par habitant pour toutes les communes. Certes, l'histoire de la DGF est complexe, mais les écarts de DGF ne sont pas toujours injustifiés compte tenu du poids de certaines charges comme les charges de centralité ou touristiques que la réforme envisage de supprimer et qui ne seront que très partiellement compensées. Les évaluations et études d'impact sont étrangement absentes du projet de refonte de la DGF »*. Et le député-maire d'ajouter : *« Quelles en seront les conséquences pour les villes en 2016, 2017, 2018, voire 2025 ? Quelles seront les strates gagnantes et les strates perdantes ? Qu'en résultera-t-il pour les collectivités en 2016 hors mécanisme de stabilisation ? Autant de questions qui demeurent sans réponse ! »* Soulignant les effets extrêmement négatifs pour les communes de plus de 15 000 habitants dont la dotation forfaitaire comme la pression fiscale sont historiquement plus importantes qu'en milieu rural, le député-maire d'Épinal concluait en indiquant : *« ne serait-il pas nécessaire et raisonnable, comme le souhaitent les maires de villes de toutes sensibilités politiques, de remettre la réforme à 2017 afin de mettre à profit l'année 2016 pour réaliser de réelles simulations et mener une étude approfondie associant tous les acteurs du bloc communal ? »* Une question visiblement prémonitoire… D'ici les prochains travaux prévus à l'Assemblée nationale, Villes de France restera naturellement vigilante aux nouvelles orientations qui seront proposées par voie d'amendement gouvernemental.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Parution des actes du colloque « Villes et Universités : Réussir ensemble ! »

Le 12 juin dernier l'association nationale d'élus Villes de France et le réseau des présidents des Petites et Moyennes Universités ont décidé d'organiser un temps d'échange sous la forme d'un colloque intitulé « Villes et Universités : Réussir ensemble ! ». Les actes de cette rencontre viennent d'être publiés, enrichis d'éléments d'analyse et d'une sélection d'initiatives conduites par les universités en collaboration avec les acteurs du territoire, et au premier chef, les villes et leurs intercommunalités. À travers ce colloque, villes et universités ont demandé une reconnaissance de leurs rôles et missions. Elles ont ouvert, avec les acteurs concernés, des pistes visant à renforcer les synergies et conforter les dynamiques d'innovation et de réussite pour tous : mise en réseau des sites, articulations des dispositifs, partenariats des acteurs et répartition des financements. Les intervenants ont témoigné d'initiatives et de partenariats qui ont permis l'éclosion d'écosystèmes performants socialement et économiquement, favorisé par la proximité des acteurs (élus, dirigeants des universités, chefs d'entreprise) dans les territoires infra-métropolitains. Ces écosystèmes permettent de développer l'emploi, d'initier de nouvelles formations, d'optimiser l'insertion professionnelle, de soutenir la compétitivité économique des entreprises et des industries. Ils renforcent, enfin, la qualité de vie de tous. Toutefois, dans un paysage en pleine reconfiguration, tant au niveau universitaire que territorial, le système national français peine à concilier les enjeux de proximité d'une formation soucieuse de répondre à la demande sociale et les exigences d'excellence de la recherche. Nous sommes aujourd'hui à un tournant avec le risque majeur d'avoir des universités à deux, voire trois vitesses : des universités, d'une part, largement soutenues par des investissements dits d'excellence et d'avenir, localisées dans les métropoles, et, de l'autre, des universités qui remplissent une mission essentielle mais de plus en plus délaissées par le soutien public. Pour les organisateurs du colloque « Villes et Universités : Réussir ensemble ! » il est essentiel de sensibiliser et d'alerter sur les difficultés rencontrées par les collectivités et les établissements, et sur l'enjeu crucial de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur quelles que soient les origines sociales et territoriales des jeunes. *Télécharger les actes du colloque « Villes et Universités : Réussir ensemble ! » (48 pages)*

EUROPE

Appels à projet 2016 Urbact III et Horizon 2020 : des opportunités pour les villes infra-métropolitaines

Connecting cities
Building successes
URBACT

Suite à la sélection de 21 appels à projets dans le cadre du programme Urbact III (voir Ondes urbaines du 30 septembre), les candidats retenus disposent d'un semestre pour trouver d'autres partenaires. En septembre dernier, ont également été lancés les appels à projets dans le cadre du programme Horizon 2020, pour des villes durables et intelligentes. Villes de France reste à la disponibilité de tout adhérent souhaitant un complément d'information. **Urbact III : des opportunités pour toutes les villes selon leur profil**

Parmi les projets retenus, certains pourraient particulièrement bénéficier aux villes françaises et non seulement aux métropoles sur des thématiques aussi diverses que l'agriculture, les migrations, l'innovation et la citoyenneté mais aussi le renforcement des centres villes, le développement des commerces, l'urbanisation des frontières des villes ou encore l'économie numérique dans les villes moyennes.

(Voir la note en bas de page pour une brève présentation des projets et des contacts.)

Pour rappel : le programme Urbact vise à structurer des réseaux transnationaux afin de renforcer des capacités locales et de capitaliser et disséminer connaissances et bonnes pratiques. Chaque réseau bénéficiera d'un soutien financier (entre 0,6 et 0,75 million d'euros selon le nombre de partenaire) mais aussi d'un appui en termes de méthodologie, d'expertise et de formation. **Horizon 2020 : des appels à projets pour des villes durables et intelligentes**

Les appels à projets 2016 pour des villes durables et intelligentes (pages 104-123) sont ouverts. **Sélection de « villes phares » pour les secteurs énergie et transport**

L'appel SSC1 (smart and sustainable cities) concerne des solutions durables, efficaces économiquement et possibles à répliquer à l'échelle d'un quartier, pour des problématiques à l'intersection des secteurs de l'énergie et du transport, sur la base des nouvelles technologies de l'information et de la communication. **Solutions inspirées de la nature pour des villes durables**

L'appel SSC2 porte sur des solutions inspirées de la nature pour des projets de ville durable. Les projets bénéficiaires seront par principe participants au projet de recherche Open data du programme Horizon 2020. Une partie de cet appel porte sur les solutions de résilience des villes en termes d'eau et de climat, ainsi que de régénération urbaine inclusive. Les appels SCC3 et SCC4 concernent respectivement le développement d'outils de gouvernance et de modèles de financement d'une part, et des projets d'urbanisation durable pour le second. (Voir la note en bas de page pour connaître la gouvernance des projets et les dates de candidatures.) Note sur les projets Urbact III et appels à projets Horizon 2020.

EUROPE - DÉVELOPPEMENT DURABLE



Partenariat BEI-CDC à hauteur de 2 milliards d'euros pour les villes de taille infra-métropolitaine et la transition énergétique

Ce partenariat financier, signé le 29 octobre dernier, vise à assurer des financements européens en particulier en faveur des petites et moyennes collectivités et au profit de la transition écologique et énergétique. Par le financement de 2 milliards d'euros fournis par la BEI, la Caisse des Dépôts, via la direction des fonds d'épargne, accordera des prêts à taux fixes et attractifs.

Financement de projets de villes moyennes Ce dispositif favorise le financement des projets de petite et moyenne taille portés par les collectivités, pour des montants inférieurs à 25 millions d'euros. Des prêts pourront être accordés pour des projets d'investissement de long terme, comme l'efficacité énergétique des bâtiments, les réseaux d'eau ou encore les logements sociaux.

NUMÉRIQUE

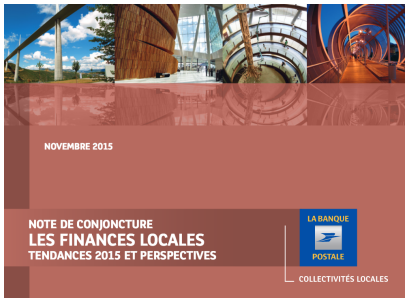


Lancement du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale

Le 6 octobre dernier, le programme a été officiellement lancé avec une feuille de route sur deux ans, autour de priorités que sont la simplification des échanges entre administrations, l'unification de la relation avec l'usager et le développement de l'écosystème numérique des territoires. Ce programme a été élaboré dans le cadre d'une concertation sur une année, au sein d'une instance de gouvernance réunissant associations d'élus dont Villes de France, collectivités territoriales et ministères, appelée instance nationale partenariale, gérée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique. Parmi les recommandations concernant en premier lieu les collectivités territoriales, des groupes de travail ont été constitués sur : - la simplification des modes d'échanges entre collectivités et Etat ainsi que les mécanismes d'identification et d'authentification des agents et élus.

- la suppression des obstacles à la transmission de certains actes au contrôle de légalité. - les marchés publics simplifiés. - l'inscription de la relation collectivité-opérateur économique dans un processus global de gestion administrative, comptable et financière. - les problématiques liées à l'archivage. Pour toute demande de renseignement ou toute proposition dans le cadre de ce programme, n'hésitez pas à contacter Céline Juteau, chargée d'études Numérique à Villes de France, ou le SGMAP,

FINANCES



Besoins et contraintes à l'origine d'arbitrages difficiles

La Banque Postale a rendu public la semaine passée sa « Note de conjoncture sur les finances locales » qui présente et analyse l'évolution financière des collectivités locales françaises dans leur ensemble et par niveau de collectivités. Pour cette banque, l'année 2015 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers pour les collectivités locales, avec en toile de fond des situations individuelles très disparates. Ces arbitrages, qui porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses, ne seront évidemment pas sans conséquence sur leurs différents bénéficiaires (ménages, entreprises, associations,...). **Déséquilibres financiers**

Le recul de l'épargne brute (recettes moins dépenses de fonctionnement) des collectivités locales, observé depuis 2012, perdurerait en 2015 (-4,9%) : l'évolution des dépenses de fonctionnement décélèrerait (+1,8% en 2015) mais demeurerait toutefois plus importante que celle des recettes (+0,6%). En effet, la baisse des dotations (-3,67 milliards d'euros) absorberait la quasi-totalité de la croissance des autres recettes. Ces dernières bénéficieraient notamment d'assiettes fiscales plutôt favorables et d'une utilisation du levier fiscal plus marquée qu'en 2014 mais conforme à une année postélectorale (+1,6% en moyenne pour le bloc communal). Face à cette stabilité des recettes, les collectivités locales ont commencé à adapter le rythme de progression de leurs dépenses de fonctionnement (+1,8% en 2015, après +2,9% en moyenne par an entre 2011 et 2014) en gérant différemment leurs services publics, et en opérant des choix sur les politiques à mener. Ces arbitrages ont également porté sur les investissements dont la forte baisse de 2014 (-8,8%) se prolongerait en 2015 (-6,6%). Certes, ce recul n'est pas inhabituel en début de mandat municipal mais son ampleur (-8 milliards d'euros en deux ans) ferait date. En 2015, le financement de ces investissements nécessiterait un accroissement de la dette de 4,3 milliards d'euros portant l'encours de dette à 178,5 milliards d'euros (+2,5%). À l'avenir, les collectivités locales continueront à financer une partie des investissements par de l'endettement mais elles ne devraient cependant pas en faire la variable d'ajustement de la baisse de l'épargne, cette option n'étant pas tenable à moyen terme. La reprise des investissements à compter de 2016, qui s'inscrirait dans un profil de cycle classique, restera donc conditionnée à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes.

Télécharger la note de conjoncture de La Banque Postale

Edité par Villes de France
Directeur de la publication
Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia